

Extrait du procès-verbal Séance du mercredi 27 juin 2012 sous la Présidence de Monsieur Adriano FRANSCINI

Préavis 08/2012 Comptes année 2011

Le Conseil communal de Pully

vu le préavis municipal N° 08-2012 du 2 mai 2012,
vu le rapport de la Commission des finances,

décide

1. d'approuver les comptes 2011 et de donner décharges aux organes responsables ;
2. d'approuver les comptes 2011 de la Commission Intercommunale de la STEP de Lausanne (CISTEP).

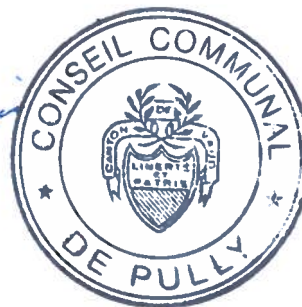
Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le président

La secrétaire



Adriano FRANSCINI



Jacqueline VALLOTTON

Pully, le 28 juin 2012